



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 25 avril et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 5

Absents : 6

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Vincent GELAS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA-GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, Mme Sandrine MERAND, M. Guy MORILLON, M. Thierry SEVES, M. Marc TATON, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI,
Etaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Paul FERRE (pouvoir à M. Maurice VOISIN), M. Gilbert GROS (pouvoir à Mme Marie-Claude DAMOUR conseillère suppléante), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Raphaël LAMURE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY conseiller suppléant), Mme Marielle THOMAS (pouvoir à M. Nicolas ZIELINSKI),
Secrétaire de séance : M. Nicolas ZIELINSKI

N°2017/04/25/01 – ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES CADASTREES AB 187, AB 196, AB 501, AB 503, SITUÉES LIEU-DIT LE PELEUX SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE

DECIDE d'acquérir quatre parcelles cadastrées AB 187, AB 196, AB 501, AB 503 pour une superficie totale de 11 146 m² situées lieu-dit le Peleux sur la commune de Montmerle sur Saône, appartenant aux Héritiers de Madame LARDET Germaine née GANDRET pour un montant total de **85 200 €**

AUTORISE M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à ladite acquisition et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2017/04/25/02 – Demande de subvention au titre de la DETR 2017 - Acquisition de quatre parcelles cadastrées AB 187, AB 196, AB 501, AB 503 situées lieu-dit Le Peleux à Montmerle sur Saône

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, pour le projet d'acquisition de quatre parcelles cadastrées AB 187 (1 210 m²), AB 196 (3 953 m²), AB 501 (4 842 m²), AB 503 (1 141 m²) d'une superficie totale de 11 146 m², situées lieu-dit Le Peleux à Montmerle sur Saône,

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'acquisition foncière (hors frais de notaire) est évalué à 85 200 euros net vendeur
- Le montant de la subvention DETR sollicité est de 17 040 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'acquisition foncière
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 68 160 €.

N°2017/04/25/03 – Cession d'une parcelle cadastrée ZV 170 Lot N° 3 lieu-dit En Bussière Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne

DECIDE de céder la parcelle cadastrée ZV 170 Lot N°3 d'une superficie de 3 058 m², située Lieu-dit En Bussière Parc Actival à Saint Didier sur Chalaronne, à la SCI DYNAMIC DEM représentée par M. David BERNARD, au prix de 20 € HT le m² pour un montant total de 61 160 € HT soit 73 392 € TTC.

AUTORISE M. le Président à effectuer les démarches nécessaires à ladite cession, à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à cette affaire.

ET PRECISE que cette cession sera réalisée au plus tard le 31 mai 2017.

N°2017/04/25/04 – Demande de subvention au titre du FSIL 2017 - Fourniture et pose de panneaux de signalétique sur les Zones d'Activités Visionis à Guéreins, Montmerle sur Saône, Montceaux, Les Sablons à Messimy sur Saône et La Bare à Chaleins

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL 2017), pour la fourniture et la pose de panneaux de signalétique sur les zones d'activités Visionis à Guéreins, Montmerle sur Saône, Montceaux, Les Sablons à Messimy sur Saône et La Bare à Chaleins.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention FSIL 2017, défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 135 940 € HT
- Le montant de la subvention FSIL sollicité est de 33 985 € correspondant à 25 % du coût prévisionnel de l'opération
- Le montant de la subvention régionale attribuée pour ce projet est de 21 000 €.
- Le montant restant à charge de la collectivité est de 80 955 €.

N°2017/04/25/05 – Autorisation de signer le marché pour les travaux d'aménagement Modes Doux sur la RD933, la VC11 et sur la zone d'activités Visionis, sur les communes de Montmerle, Montceaux et Guéreins

AUTORISE le Président à signer le marché pour la réalisation des travaux d'aménagement Modes Doux de la RD933 et VC11 d'un montant global de 149 840.20 € HT soit 179 808.24 € TTC avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du Lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	Montant TTC
1	Travaux de Voirie	EIFPAGE ROUTE CENTRE EST Etablissement Rhône 57 Quai du Rhône 01700 MIRIBEL	137 930.20 € HT	165 516.24 € TTC
2	Eclairage public avec variante imposée (réseaux enterrés)	SAS PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLIC Rue Henri Paul Schneider 71210 MONTCHANIN	11 910.00 HT	14 292.00 € TTC

N°2017/04/25/06 – Conventions avec les communes de Montceaux et Montmerle-sur-Saône pour l'aménagement et l'entretien de cheminements doux

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les communes de Montceaux et Montmerle sur Saône pour la création de voies modes doux.

N°2017/04/25/07 – Autorisation de signer un avenant au lot n° 7 du marché de travaux des Gîles de la Calonne

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 au lot n°7 du marché de travaux, ci-après précisé :

N° lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenants antérieurs HT	MONTANT Avenant nouveau HT	MONTANT Marché HT	% d'écart
07	MENUISERIES INTERIEURES	CHEVILLON GILLES SARL	55 101.32 €	-3 790.97 €	3 336.12 €	54 646.47 €	-0.84%

N°2017/04/25/08 – RECOURS A DES CONTRATS DE VACATIONS POUR LA DISTRIBUTION DU BULLETIN INTERCOMMUNAL

AUTORISE Monsieur le Président à recruter des agents vacataires pour la distribution du bulletin intercommunal.

PRECISE qu'un contrat de vacation sera fait pour chaque distribution.

DIT que les agents vacataires seront rémunérés à l'heure sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 347 IM 325 soit 10,04 € brut au 1^{er} mai 2017).

N°2017/04/25/09 – Autorisation de signer le marché de travaux pour l'extension des réseaux d'assainissement aux hameaux de FLURIEUX et SERRANS sur la commune de MOGNEINEINS

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux pour l'extension des réseaux d'assainissement aux hameaux de FLURIEUX et SERRANS sur la commune de MOGNEINEINS avec le groupement SOCAFL-SOMECHOLTON pour un montant de 1 322 598,40€HT, soit 1 587 118,08€TTC.

N°2017/04/25/10 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain Travaux de réhabilitation des réseaux selon schéma directeur d'assainissement 2016 de la CCM3R

VALIDE la totalité de l'opération de réhabilitation des réseaux à réaliser sur le territoire de l'ex-CCM3R à l'issue du schéma directeur, selon dossier d'Avant-Projet déposé en février 2017 auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau,

VALIDE le montant total HT du programme tel que mentionné dans le dossier d'Avant-Projet, évalué à **2 000 000 € HT**, dont 1 850 756,90€ de travaux et 149 243,10€ d'honoraires et divers,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération de réhabilitation des réseaux à réaliser sur le territoire de l'ex-CCM3R à l'issue du schéma directeur,

CONFIRME la demande d'aide auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau « Rhône – Méditerranée -Corse » pour cette opération,

CONFIRME qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau « Rhône – Méditerranée -Corse » de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées,

N°2017/04/25/11 – Organisation du service public d'assainissement non collectif relative aux contrôles réglementaires

FIXE à 6 années la périodicité du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif,

DECIDE que le prochain contrôle des installations existantes sera réalisé entre le 1er juin 2017 et le 31 mai 2023,

DECIDE de réaliser l'ensemble des contrôles obligatoires en régie, à compter du 1er juin 2017.

N°2017/04/25/12 – Tarifs du service public de l'assainissement non collectif au 1er juin 2017

FIXE les différents tarifs du service de l'assainissement non collectif au 1er juin 2017 de la manière suivante :

Tarif de la redevance d'assainissement non collectif

- Contrôle périodique des installations existantes, y compris dans le cadre de la vente de la propriété (comprenant également les missions de gestion du service et de conseils afférents) : **150 € TTC**
- Contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter (comprenant également les missions de gestion du service et de conseils afférents) : **125 € TTC**
- Contrôle de vérification de l'exécution des travaux des installations neuves ou à réhabiliter (comprenant également les missions de gestion du service et de conseils afférents) : **125 € TTC**

Tarifs pour l'enlèvement des matières de vidange de l'assainissement non collectif des particuliers de CHALEINS

- partie fixe : **170 euros HT** par prestation,
- partie variable : **5 euros HT** par m³

N°2017/04/25/13-Approbation du Règlement du service Public de l'Assainissement Non Collectif

APPROUVE le règlement du service de l'assainissement non collectif, entrant en vigueur au 1er mai 2017,

PRECISE que ce règlement sera affiché au Pôle technique et au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre ainsi que dans chacune des mairies des communes membres pendant 2 mois, à compter de son approbation,

N°2017/04/25/14 – Représentation de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE au sein du Comité de programmation du GAL Dombes Saône

ELIT les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du comité de programmation du GAL :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Raphaël LAMURE	Madame Irène LECLERC
Madame Sandrine MERAND	Monsieur Serge VARVIER

N°2017/04/25/15 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2017/16 – Convention précaire de mise à disposition du terrain de football synthétique du centre sportif de Saint Didier sur Chalaronne le 14 mai 2017

Vu la demande de mise à disposition du terrain de football synthétique du centre sportif de St Didier sur Chalaronne dans le cadre d'une manifestation organisée le 14 mai 2017, par l'association « **APEL Ste Marie** », représentée par Madame Camille Albagnac, 813 rue de la libération, 01140 St Didier sur Chalaronne,

Vu l'avis favorable de la commission Sport Transport du 27 mars 2017,

Vu l'avis favorable du bureau du 04 avril 2017,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention précaire avec l'association « **APEL Ste Marie** » pour la mise à disposition du terrain de football synthétique du centre sportif de Saint Didier sur Chalaronne le 14 mai 2017 de 9h à 17h.

Article 2 :

Les installations et locaux sont mis à disposition du bénéficiaire à titre gratuit.

N°2017/17 – Convention précaire de mise à disposition des vestiaires et lumières du stade de football à Saint Etienne sur Chalaronne les 20 et 21 mai 2017

Vu la demande de mise à disposition des vestiaires et lumières du stade de football à St Etienne sur Chalaronne dans le cadre d'une manifestation les 20 et 21 mai 2017, par l'association « **SEC Tuning Club** », représentée par Madame Sandy Piegay, 4 carrefour du Centre, 01140 St Etienne sur Chalaronne,

Vu l'avis favorable de la commission Sport Transport du 27 mars 2017,

Vu l'avis favorable du bureau du 04 avril 2017,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention précaire avec l'association « **SEC Tuning Club** » pour la mise à disposition des vestiaires et lumières du stade de football à Saint Etienne sur Chalaronne les 20 et 21 mai 2017.

Article 2 :

Les installations et locaux sont mis à disposition du bénéficiaire à titre gratuit.

N°2017/18 – Convention auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

Considérant la volonté de permettre aux familles de régler les inscriptions de leur enfant en Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Accueil Jeunes par chèques vacances,

Vu l'avis favorable de la commission Social du 31 mars 2017,

Vu l'avis favorable du bureau du 04 avril 2017,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances afin d'accepter les chèques vacances comme moyen de paiement par les familles pour les inscriptions à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Accueil Jeunes.

Article 2 :

Le dossier de conventionnement dématérialisé et uniquement accessible via le site de l'ANCV, sera validé dès que la présente décision sera exécutoire.

Fait à Montceaux, le 25 avril 2017

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

Au :